

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Entretien des filtres de ventilatio	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-125096/A	Date 2012-11-22
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-125096	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-210-6097	
File No. - N° de dossier VIC-2-35187 (210)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-02	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buchan, Torrey	Buyer Id - Id de l'acheteur vic210
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3249 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT BASE CONSTRUCTION STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES
PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Exigences en matière d'assurances
12. Clauses du guide des CCUA

LISTE DES ANNEXES:

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Attestations
Annexe D	Exigences en matière d'assurance
Annexe E	Exigence de déclaration
Annexe F	Horaire de travail
Annexe G	Formulaire d'autorisation des tâches DND 626
Annexe H	Liste de vérification des Exigences relatives à la sécurité

LE BESOIN CONTIENT EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, et Partie 6 - Clauses du contrat subséquent.

2. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-s-d-achat>)

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention

« exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique une (1) copies papier
- Section II : Soumission financière une (1) copies papier
- Section III : Attestations une (1) copies papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Annexe C.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation financière

Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas conformément à l'annexe B sera recommandée pour attribution d'un contrat.

3. Exigences relatives à la sécurité

3.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent;
- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.

3.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3.3 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires »

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Exigences relatives à la sécurité

1.1 L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

1.2 Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

1.3 Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

1.4 L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions? :

a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe H;

b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

2.1.1 Processus d'autorisation des tâches

1. Le responsable du projet fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du Formulaire d'autorisation des tâches DND 626.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les sept (7) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable du projet le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.

4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable du projet. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

2.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable du project peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de **25,000 \$**, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autoriser par le responsable du projet et l'autorité contractante.

2.1.3 Obligation du Canada - Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches

L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée en vertu du contrat au moyen d'autorisations de tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.

2.1.4 Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous ou dans l'annexe E. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er fevrier au 30 avril;
deuxième trimestre : du 1er mai au 31 juillet;
troisième trimestre : du 1er août au 31 octobre;
quatrième trimestre : du 1er novembre au 31 janvier.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les ____ (insérer le nombre de jours) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier peut comprendre (l'autorité contractante peut modifier le texte, s'il y a lieu) :

Pour chaque AT autorisée:

1. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
2. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
3. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, TPS ou TVH en sus;
4. le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
5. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
6. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

1. Le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
2. le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

2.1.5 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de 200,000 \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

2.1.6 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par BFC Esquimalt. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>)

3.1 Conditions générales

2010C (2012-07-16) Conditions générales - services (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 27 - Code de conduite et attestations, du document 2010C susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 janvier 2014 inclusivement.

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus un période supplémentaire d'un année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

4.3 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) pour les destinations spécifiées dans l'annexe A ou selon à l'autorisation de tâches.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Torrey Buchan
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 250-363-3249
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : torrey.buchan2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Dans l'impossibilité de joindre l'autorité contractante susmentionnée, prière de communiquer à l'adresse PAC.VICCA@TPSGC-PWGSC.GC.CA.

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Fourni à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de 800,000 \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.4 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger; (*s'il applique*);

C0711C (2008-05-12), Contrôle du temps

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- une copie des factures et reçus pour toutes les pièces de rechange;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2012-07-16) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C », Attestations;
- f) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- g) l'Annexe « E », Horaire de travail;
- h) l'Annexe « F », Formulaire d'autorisation des tâches DND 626;
- i) l'Annexe « G », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- j) les autorisations de tâches signées;
- k) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

11. Clauses du guide des CUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes;
D5328C (2007-11-30), Inspection et acceptation

12. Exigences en matière d'assurances

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125096/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-2-35187

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic210

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125096

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. BESOIN

Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, le matériel, l'équipement, la supervision et le transport nécessaires pour entretenir les filtres de ventilation et le matériel connexe conformément au présent devis.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent contrat visent la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, du matériel, de l'équipement, de la supervision et du transport requis pour fournir et installer les filtres dans les systèmes de ventilation du bâtiment, de manière à préserver la santé des occupants et de maintenir l'efficacité des systèmes. L'emplacement, la fréquence de remplacement, le numéro de l'article, la quantité, le numéro de pièce et la description sont énumérés dans les exigences en matière de filtres de la BFC Esquimalt.

3. LIEUX DE TRAVAIL

- a) L'arsenal et Signal Hill (BFC Esquimalt) se situent à environ 8 km à l'ouest de Victoria, à l'extrémité ouest du chemin Esquimalt.
- b) Naden (BFC Esquimalt) se situe sur le chemin Admirals, à environ 1 km au nord de l'intersection entre les chemins Esquimalt et Admirals.
- c) La caserne de Work Point (BFC Esquimalt) se situent à environ 5 km à l'ouest de Victoria en prenant le chemin Esquimalt puis la rue Head. Suivre la rue Head vers le sud sur environ un kilomètre jusqu'à l'entrée de la caserne de Work Point à l'intersection des rues Head et Lyall.
- d) Le manège militaire de la rue Bay (BFC Esquimalt) se situe au 715, rue Bay, à l'angle des rues Bay et Douglas, à Victoria (Colombie-Britannique). L'entrée est située sur la rue Field.
- e) Le manège militaire d'Ashton (BFC Esquimalt) se situe au 724, rue Vanalman, qui est à l'est de l'intersection des rues Glanford et Vanalman.
- f) Patricia Bay (BFC Esquimalt) se situe au nord de Victoria. Prendre la route Pat Bay jusqu'au chemin McTavish, puis se diriger vers l'ouest jusqu'au chemin Willingdon; emprunter ce dernier sur environ 3 km jusqu'au chemin Kitty Hawk.
- g) Colwood (BFC Esquimalt) se situe à l'ouest de Victoria. Prendre les routes 1 et 1A jusqu'au chemin Wilfert, puis au sud pendant environ 1,5 km jusqu'à une barrière contrôlée.
- h) Le parc Belmont (BFC Esquimalt) se situe à l'ouest de Victoria : emprunter les autoroutes 1 et 1A jusqu'au boulevard Ocean, tourner au sud et continuer pendant environ un kilomètre jusqu'au parc Belmont. Le lieu est le bâtiment n° 2, soit la caserne de pompiers, à l'angle du chemin Belmont et l'avenue Kuper.
- i) Rocky Point (BFC Esquimalt) se trouve au sud-ouest de Victoria : emprunter les autoroutes 1 et 1A jusqu'au chemin Sooke, tourner au sud sur le chemin Happy Valley et continuer jusqu'au chemin Rocky Point, puis tourner à droite (ouest) sur le chemin East Sooke, et enfin garder la gauche pendant 3 km jusqu'à la barrière contrôlée.
- j) Le NCSM Malahat (BFC Esquimalt) se trouve au 20, rue Huron dans la région de James Bay, Victoria.
- k) Cap Albert (BFC Esquimalt) est situé dans la municipalité de Metchosin, sur le chemin Duke, à environ 12 km à l'ouest de la jonction des chemins Esquimalt et Admirals. Prendre le chemin Admirals vers l'ouest pendant 3 km, tourner à gauche sur la route Island S et continuer pendant 1,2 km, puis sur Old Island S sur 1,2 km. Continuer sur le chemin Sooke S pendant 2,2 km. Tourner à gauche sur le chemin Metchosin et continuer pendant 3 km. Tourner à gauche sur le chemin Duke et continuer pendant 0,5 km pour ensuite tourner à gauche sur le chemin Albert Head et continuer pendant 0,5 km.

4. VISITE SUR PLACE

Compte tenu de la grande étendue géographique et de certains secteurs isolés visés par le contrat, une visite sur place ne sera pas effectuée. Il est conseillé à l'Entrepreneur de se familiariser avec les emplacements et les divers sites afin qu'il connaisse les distances à parcourir. **Aucune allocation ne sera versée pour le temps de déplacement.**

5. DÉFINITIONS

- a) Responsable sur place – Dans le présent devis, désigne l'officier du génie construction de la base (O GC B) ou l'un de ses représentants autorisés qui effectueront des inspections régulières et seront disponibles pour veiller à ce que le devis soit respecté.
- b) Travaux – Mise à disposition de la main-d'œuvre et du matériel, des matériaux, de l'équipement et des moyens de transport nécessaires pour offrir convenablement les services exigés par le Responsable sur place.
- c) Entrepreneur – Particulier, partenariat, entreprise individuelle ou société exécutant la présente entente.

6. Responsable sur place

Le Responsable sur place détient les droits suivant :

1. le pouvoir de décider de toute partie des travaux à effectuer au niveau de qualité prescrit dans le contrat;
2. le pouvoir de déterminer, d'accepter ou de rejeter pour défaut de qualité tout ouvrage et tout matériau utilisé dans l'exécution des travaux;
3. le pouvoir de définir le domaine de responsabilité de l'Entrepreneur dans le cadre du contrat.

7. Sécurité-incendie

- a) Il faut respecter les exigences de l'édition en vigueur de la norme CI 301 – Norme pour travaux de construction, publiée par le Commissaire fédéral des incendies. Cette norme peut être examinée au bureau des ingénieurs régional et des copies peuvent être obtenues à l'adresse suivante : Commissaire fédéral des incendies, Édifice Sir Charles Tupper, promenade Riverside, à Ottawa (Ontario), KIA OK2.
- b) Les déplacements sur les divers sites doivent respecter rigoureusement la limite de vitesse affichée.
- c) Les règles de sécurité et de sûreté établies par le MDN doivent être strictement respectées. L'Entrepreneur est responsable de veiller à ce que son personnel respecte tous les règlements et les règles.
- d) La BFC Esquimalt est un établissement où il est INTERDIT DE FUMER. Les restrictions et les autres panneaux interdisant de fumer doivent être strictement respectés.
- e) L'Entrepreneur sera responsable des dommages causés par la négligence de ses employés ou l'inobservation des mesures de sécurité-incendie et de sécurité générales.
- f) Le stationnement des véhicules sera réglementé par le contrôle de la circulation sur la base.
- g) Toutes les règles et tous les règlements de sécurité de la Commission des accidents du travail s'appliquent au présent contrat. L'Entrepreneur doit veiller à ce que lui-même et ses employés suivent :
 - les mesures de sécurité dans la construction requises par le Code national du bâtiment, 2005;
 - la partie II du *Code canadien du travail*, « Santé et sécurité au travail »;
 - la *Loi sur les accidents du travail* et ses règlements en ce qui a trait à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et offrir des conditions de travail sécuritaires, ce qui comprend la ventilation et l'équipement de protection individuelle appropriés;
 - En cas de divergence entre la *Loi sur les accidents du travail* et la partie II du *Code canadien du travail* et le *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, les dispositions les plus rigoureuses s'appliquent.

-
- h) L'accès aux espaces clos doit se faire conformément aux documents suivants :
- la partie XI du *Code canadien du travail*;
 - le manuel des règlements sur les espaces clos de la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique – Hygiène et sécurité industrielles, articles 13, 58 et 72.

8. Travaux compris

- a) L'Entrepreneur doit désactiver tous les ventilateurs et les serpentins de vapeur électriques avant de changer les matériaux filtrants et il doit les réactiver une fois les travaux terminés.
- b) Enlever et éliminer les filtres utilisés et sales.
- c) Fournir et installer de nouveaux matériaux filtrants dans les bâtis de filtres existants des systèmes d'alimentation en air, d'évacuation d'air et de recirculation d'air comme il est indiqué dans les exigences en matière de filtres de la BFC Esquimalt ci-jointes. Le terme « système » est utilisé afin de définir la quantité de systèmes de mouvement d'air distincts dans chaque bâtiment. Tous les nouveaux matériaux filtrants doivent être adéquatement ajustés afin d'empêcher toute dérivation d'air.
- d) Au besoin, réparer ou remplacer les bâtis, les dispositifs de retenue, les portes d'accès, les panneaux, les sangles, les joints, les séparateurs et les dispositifs de fixation comme les vis et les verrous, etc. L'Entrepreneur doit s'assurer que toutes les portes et tous les panneaux d'accès aux filtres sont fermés/replacés adéquatement et tous les dispositifs de fixation, bien fixés.
- e) L'Entrepreneur doit garder les compartiments des filtres propres en passant l'aspirateur et en enlevant tous les débris pendant chaque entretien prévu. Les compartiments des filtres ne doivent pas être utilisés à des fins d'entreposage pour les filtres, les bâtis ou tout autre matériau/matériel.
- f) Si les joints d'étanchéités sur les portes et les panneaux d'accès sont détériorés ou durcis, il faut remplacer les joints avec des joints en néoprène à alvéoles fermées, selon des dimensions adaptées à la configuration du panneau ou de la porte, et sceller toutes les arêtes de coupe afin de prévenir la compression uniforme ou les fuites d'air.
- g) Après chaque entretien, soumettre à l'Ingénieur une liste de vérification montrant tous les travaux supplémentaires effectués.
- h) L'Entrepreneur doit fixer une étiquette d'identification de service d'entretien sur le matériel; elle doit être bien en vue. Cette étiquette doit être mise à jour et montrer le nom de l'Entrepreneur, les initiales de la personne qui a effectué les travaux ainsi que les dates où ces travaux se sont déroulés. Il est obligatoire de tenir à jour les étiquettes. En cas de divergence, la dernière date sur l'étiquette de service d'entretien doit être considérée comme le dernier remplacement du filtre.

9. Travaux non compris

L'entretien des dispositifs de commutation, des canalisations ou des commandes électriques, le remplacement des courroies de ventilateur, le graissage/huilage des paliers de moteur et la réparation des gaines.

10. Services offerts

Le MDN doit fournir gratuitement à l'Entrepreneur l'électricité, l'eau chaude et l'eau froide nécessaires à l'exécution des services prescrits aux présentes. Aucun autre service ou matériel ne sera fourni.

11. Matériel

a) Remplacement des tampons filtres

Ces matériaux filtrants doivent être constitués de 100 % de fibres à gonflant volumineux en polyester. Le filtre doit être fabriqué à partir de fibres Dacron ;a deniers variables (ou un équivalent) offrant une densité constante de filtration avec un volume de 1 po ou 2 po, selon le cas. Les matériaux filtrants doivent être liés par une résine retardant la propagation de la flamme. Un

traitement d'agent d'adhésivité non migratoire dynamique sera appliqué pendant le processus de fabrication du matériau afin d'obtenir des valeurs de rétention et des capacités de dépoussiérage maximales.

- > Les tampons filtreurs de 1 po doivent avoir un degré de résistance initial inférieur à une colonne d'eau de 0,16 po (300 pi³/m).
- > Les tampons filtreurs de 2 po doivent avoir un degré de résistance initial inférieur à une colonne d'eau de 0,18 po (300 pi³/m).

b) Filtres autoporteurs

Panneaux

Ces filtres doivent être constitués de matériaux filtrants de deux ou trois épaisseurs et être de structure non tissée. Les filtres doivent être fabriqués avec diverses fibres de denier, qui offrent une densité de matériau gradué et qui doivent être progressivement liées à un liant en latex retardant la propagation de la flamme.

Panneaux liés

Ces filtres seront fabriqués selon un format personnalisé en combinant deux (2) panneaux autoporteurs ou plus comme décrit ci-dessus.

Généralités

- Les filtres à deux (2) épaisseurs comprennent une couche en amont consistant de fibres Dacron de 40 deniers (ou l'équivalent) et une couche en aval consistant d'un tampon épais en fibres de 6 deniers. Les filtres à trois (3) épaisseurs comprennent une couche intermédiaire en fibres Dacron de denier stratifié afin d'accroître la profondeur de chargement. Il faut utiliser un agent d'adhésivité non migrateur afin d'accroître les capacités de rétention de la poussière et d'éviter que les particules de poussière soient soufflées en aval.
- Chaque panneau doit être soutenu par une armature métallique de calibre 9, placé entre les couches de matériaux, afin de fournir un support et une rigidité. Chaque panneau doit comprendre un support de fil soudé au bâti extérieur pour assurer une rigidité accrue et pour éviter les accrocs et les déchirures du matériau.
- Les couches de matériau doivent être thermoscellées et cousues sur le périmètre entier du filtre, ainsi qu'à divers endroits sur la façade, afin de lier le bâti en fil métallique compris dans les couches de matériaux. Les panneaux doivent fournir une étanchéité parfaite dans le tracé de filtre afin d'éliminer toute dérivation d'air. Tous les filtres doivent avoir une capacité de dépoussiérage d'au moins 30 %, dans des conditions atmosphériques moyennes, selon la norme ASHRAE à 2 000 pi³/min, et présenter un pouvoir de rétention moyen de 85 % à 90 %.

c) Panneaux plissés

Généralités

Ces filtres doivent être construits à partir de fibres synthétiques vierges à 100 %. Le matériau plissé doit être autoportant et ne doit pas nécessiter des fils externes arrière. La construction du bâti du filtre doit être de 28 points, en carton à boisson à haute résistance contre l'humidité avec des séparateurs horizontaux collés fournissant une surface plissée sur tout le matériau. **Ne pas utiliser de support en métal puisqu'il peut rouiller ou tacher les autres surfaces.**

Les filtres plissés doivent être à haute capacité avec un compte de 14 plis par pied linéaire. Ces filtres doivent consister d'une aire brute de 16,5 pi² de matériau (basé sur les dimensions nominales suivantes : 24 po x 24 po x 2 po).

- Les filtres plissés de **3 po** doivent avoir une résistance initiale nominale inférieure à une colonne d'eau de 0,28 po (500 pi³/min) avec un filtre plissé de 1 po classé à 0,23 po (300 pi³/min), avec exception prescrite dans la partie IV.

- Tous les filtres plissés (1 po et 2 po) doivent détenir la cote MERV 7 conformément à la méthode d'essai de la norme ASHRAE 52.2 avec exception prescrite dans la partie c.
- Les filtres plissés à haute efficacité, tels que requis, doivent consister en un stratifié de deux (2) matériaux distincts. Le côté d'entrée de l'air doit être en mélange de polyester-coton et la couche d'efficacité (en aval) doit consister en fibres produites par fusion/soufflage de polypropylène. Ces filtres doivent détenir au moins une cote MERV 8, selon la norme ASHRAE 52.2 (les résultats des essais d'efficacité composé minimum avec des particules de 3 micromètres doivent être de 60 % ou plus).
- Les filtres plissés doivent avoir une cote U.L. de classe 2 (essais conformément aux normes UL900 et CAN 4-S111).

Les filtres plissés ne doivent pas être composés de mélange de polyester et de coton s'ils filtrent l'air extérieur puisque ce type de filtre absorbe l'eau et peut être endommagé en raison l'affaissement du matériau.

d) Cellule de filtrage en fibre de verre

Il est possible d'utiliser des filtres en fibre de verre si le Responsable sur place l'autorise préalablement.

e) Filtres à poche

Généralités

Le présent devis couvre les filtres à grandes surfaces à poches non supportées qui font partie des systèmes de CVCA. L'objectif est de déterminer les critères de performance et les propriétés physiques requises pour réaliser des performances adéquates. Il incombe à l'Entrepreneur de respecter tous les articles. Les filtres aux dimensions et à l'efficacité nominale requises doivent être conformes aux spécifications de performance cotées suivantes qui sont fondées sur la méthode d'essai de la norme ASHRAE 52.2. Toutes les données d'essai doivent être basées sur des filtres aux dimensions nominales de 24 po x 24 po :

- > efficacité de dépoussiérage dans des conditions atmosphériques moyennes nominales;
- > cote nominale;
- > capacité de débit d'air nominal (pi^3/min);
- > résistance initiale nominale (en po de colonne d'eau);
- > résistance finale (en po de colonne d'eau);
- > capacité de rétention de poussière nominale (g);
- > aire du matériau brute (pi^2).

Les filtres doivent être approuvés et être de classe 2 lorsqu'ils sont mis à l'essai conformément aux normes UL900 et ULC-S111-07.

- Chaque filtre doit comprendre une tête rigide en métal résistant à la corrosion sur laquelle des poches individuelles sont fixées mécaniquement. Les anneaux de support des poches doivent être formés avec une barre L-4 afin qu'ils demeurent fermement à l'intérieur de la tête. Il est interdit d'utiliser des agrafes, des attaches métalliques ou des fixations en plastique dans la construction des filtres.
- Le matériau filtrant doit consister en deux (2) couches. La couche préfiltrante doit être faite d'un mélange grossier de coton et de fibres synthétiques et la seconde couche doit être faite de très fines fibres synthétiques avec un dos en canevas léger synthétique non tissé (multifilaments continus) à haute résistance.
- La couverture du matériau sera formée dans des poches en alternant l'étendue de la couture en divisant les poches en une série de canaux. Les poches doivent être conçues pour se gonfler au complet sans toucher les poches adjacentes.

- Les rapports des essais des offres spécifiques seront offerts à l'acheteur. Le fournisseur doit donner la permission au laboratoire d'essais, qui effectue les essais conformément à la norme ASHRAE, de vérifier les résultats de l'acheteur sur demande.

f) Joints

Les joints doivent être faits en néoprène Duro Dyne ou un matériau équivalent. Il incombe à l'Entrepreneur de conserver les joints existants en bon état, ainsi que de sceller les matériaux filtrants afin de prévenir les dérivations de l'air en aval.

12. Remarques

- a) L'Entrepreneur doit avertir l'Ingénieur au moins 24 heures à l'avance de son intention de commencer des travaux dans chaque bâtiment.
- b) L'Entrepreneur devra présenter à l'Ingénieur un rapport écrit sur toutes les défaillances nécessitant des réparations au-delà de la portée du présent contrat.
- c) L'Entrepreneur doit signaler à l'Ingénieur toutes les installations de filtres qui ne sont pas énumérées dans les exigences en matière de filtres de la BFC.
- d) L'Entrepreneur doit inspecter régulièrement tous les filtres à efficacité élevée et les filtres secondaires et signaler leur état à l'Ingénieur. Ces filtres seront changés qu'ils ont atteint une colonne d'eau de 2 po.
- e) L'Entrepreneur doit fournir toutes les échelles, tous les échafaudages ou le matériel mécanique requis pour avoir accès aux appareils de ventilation.
- f) À la fin des travaux, l'Entrepreneur doit enlever tous les matériaux excédentaires, le matériel et les débris et laisser le chantier propre et bien rangé à l'entière satisfaction de l'Ingénieur.

13. Calendrier et fréquence

- a) Tous les matériaux filtrants doivent être remplacés conformément à la pièce jointe – Exigences en matière de filtres de la BFC Esquimalt.
- b) L'Entrepreneur ne doit refuser aucun appel de services supplémentaires de la part de l'Ingénieur.
- c) Tous les travaux doivent être effectués selon l'horaire prévu.
- d) Si un rappel est nécessaire pour remettre en état tout élément défectueux, ce rappel n'occasionnera aucuns frais à la Couronne.

14. Sécurité

L'Entrepreneur doit présenter à l'officier de sécurité de la base de la BFC Esquimalt une liste des employés affectés au contrat. Tous les employés doivent remplir des formulaires de sécurité et obtenir des laissez-passer du MDN pour travailler sur les propriétés du MDN. Il incombe à l'Entrepreneur de s'assurer que tous les employés détiennent des pièces d'identité avec photo du MDN et que ces dernières soient retournées à la Section de l'identification de la police militaire lorsqu'elles sont expirées ou lorsque l'employé n'est plus au service de l'Entrepreneur.

15. Portée des travaux

Tous les travaux abordés dans le présent contrat doivent être exécutés selon les règles de l'art par des techniciens qualifiés, et ce, à l'entière satisfaction de l'Ingénieur. Le MDN et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réservent le droit d'exiger un énoncé des compétences de toute personne effectuant des travaux en vertu du présent contrat.

16. Achèvement des travaux

L'Entrepreneur doit informer l'Ingénieur de l'achèvement des travaux dans un délai de 24 heures.

17. Conformité aux exigences en matière d'immigration

-
- a) **RÉSIDENT NON PERMANENT (ENTREPRISES CANADIENNES)** : L'Entrepreneur est responsable du respect des exigences en matière d'immigration qui s'appliquent aux résidents non permanents entrant au Canada pour y travailler temporairement dans le but d'exécuter le contrat. Dans certains cas, le permis de travail requis pour entrer au Canada ne peut être délivré sans l'approbation préalable du Centre d'emploi du Canada (CEC). Il faut toujours communiquer avec le CEC dès que l'on a décidé de faire venir un résident non permanent. L'entrepreneur sera responsable de tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.
- b) **RÉSIDENTS NON PERMANENTS (ENTREPRISES ÉTRANGÈRES)** : Il incombe à l'Entrepreneur de s'assurer que les résidents non permanents qui ont l'intention de séjourner au Canada pour exécuter le contrat et ne sont ni citoyens du Canada ni ressortissants des États-Unis reçoivent tous les documents et instructions utiles relatifs aux exigences de l'immigration canadienne et obtiennent le permis de travail requis avant de se présenter au point d'entrée canadien. L'Entrepreneur doit également s'assurer que les ressortissants des États-Unis qui viennent au Canada dans la même intention reçoivent tous les documents et instructions utiles en ce sens avant de se présenter au point d'entrée canadien. L'Entrepreneur peut se procurer ces documents à l'ambassade ou au consulat du Canada dans son pays. L'Entrepreneur sera responsable de tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

18. Remplacement de personnel

L'Entrepreneur fournira les services de la ou des personnes nommées dans sa proposition, ainsi que des employés nécessaires pour effectuer les travaux et fournir les services prévus par le présent contrat, à moins qu'il ne soit pas en mesure de le faire pour des raisons indépendantes de sa volonté. S'il ne peut à quelque moment fournir les services des employés mentionnés dans la présente proposition, l'Entrepreneur est tenu de fournir les services de remplaçants possédant des aptitudes et des connaissances semblables et qui devront être approuvés par le Responsable technique et l'Autorité contractante. Le cas échéant, l'Entrepreneur doit en aviser par écrit le Responsable technique et l'Agent de négociation des contrats et donner :

- a) le motif du remplacement des employés identifiés aux fins de l'exécution des travaux;
- b) le nom des remplaçants proposés;
- c) un aperçu des qualités et de l'expérience des candidats;
- d) des certifications acceptées d'attestation de sécurité, le cas échéant.

Cet avis doit être envoyé au moins trente (30) jours avant la date à laquelle les remplaçants doivent entreprendre les travaux. Tout changement des modalités de ce contrat qui découle d'un remplacement de personnel exigera une modification officielle du contrat. Nonobstant ce qui précède, l'Entrepreneur est tenu d'exécuter les travaux et de fournir les services conformément aux exigences du contrat.

19. Délivrance de permis

Il incombe à l'Entrepreneur d'obtenir et de garder à jour tous les permis, licences ou certificats d'approbation requis pour exécuter les travaux en vertu des lois fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. L'Entrepreneur devra assumer les frais imposés par ces lois ou par ces règlements. Sur demande, il devra soumettre au Canada un exemplaire desdits permis, licences ou certificats.

20. Autorisation de tâches imprévues

On s'attend à un besoin continu de services d'entretien à fur et à mesure des besoins. Le MDN est propriétaire de plusieurs nouveaux bâtiments qui deviendront opérationnels durant la période prévue au présent contrat et ces bâtiments doivent être entretenus au moyen d'autorisations de tâches.

ANNEXE B**BASE DE PAIEMENT**

NOTA : Les prix indiqués ci-dessous sont tout compris et visent toute la main-d'œuvre, tous les matériaux et tout le matériel pour la fourniture, l'installation et l'entretien des filtres prévus ainsi que les appels de services pour les tâches autorisées supplémentaires. Aucuns autres frais ne seront autorisés.

Le soumissionnaire doit fournir un prix pour **tous** les articles mentionnés ci-dessous. La soumission doit absolument inclure tous les articles, à défaut de quoi elle sera jugée irrecevable.

1. FILTRES PRINCIPAUX				
Prix de lot par an des filtres PRINCIPAUX par secteur.				
SECTEUR				
	Année 1	Année 2	Année optionnelle	Prix total évalué (année 1 + année 2 + année optionnelle)
Arsenal	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Signal Hill	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Work Point	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Colwood/parc Belmont	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Rocky Point	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Patricia Bay	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
NCSM MALAHAT, manèges militaires d'Ashton et de la rue Bay	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Cap Albert	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Total				(A) _____ \$
2. FILTRES (À Poches) Secondaires				
Prix de lot par an des filtres (À Poches) Secondaires par secteur. Les prix sont fondés sur un (1) remplacement par an. REQ dans le horaire de travail.				
SECTEUR				
	Année 1	Année 2	Année optionnelle	Prix total évalué (année 1 + année 2 + année optionnelle)
Arsenal	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Naden	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Work Point	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
NCSM MALAHAT, manèges militaires d'Ashton et de la rue Bay	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Total				(B) _____ \$
3. Appels de service pour les tâches autorisées supplémentaires				

Le tarif des appels doit comprendre une (1) heure de main-d'œuvre directe servant exclusivement aux travaux et à tous les outils nécessaires et les pièces de rechange négligeables requises pour effectuer les travaux. Les frais de déplacement ne seront pas remboursés. Il faut souligner que les estimations fournies dans la présente le sont à des fins d'évaluation et qu'elles ne doivent **pas** être interprétées comme étant une garantie de travail.

Taux d'appel						
	Année 1	Année 2	Année optionnelle	Total (A1+A2+Option)	Nombre d'appels estimatifs par an	Prix total évalué (année 1 + année 2 + année optionnelle)
Arsenal	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	3	_____ \$
Naden	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	2	_____ \$
Signal Hill	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Work Point	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Colwood / parc Belmont	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Rocky Point	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Patricia Bay	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
NCSM Malahat	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Manège militaire d'Ashton	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Manège militaire de la rue Bay	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	1	_____ \$
Main-d'œuvre : Taux horaire					Nombre d'heures estimatives par an	
Pendant les heures normales de travail : (de 8 h à 16 h, du	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	90	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125096/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic210

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0103-125096

VIC-2-35187

lundi au vendredi)						
En dehors des heures normales de travail :	_____\$	_____\$	_____\$	_____\$	10	_____\$
Total						(C) _____ \$
MATÉRIEL/PIÈCES DE RECHANGE						
Le matériel et les pièces de rechange doivent être facturés au coût en place (qui comprend le coût de facturation et les frais de transport, de change, de douanes et de courtage) plus une majoration fixe de __ % (qui comprend les frais d'achat, de manutention interne et d'administration ainsi que les profits). La taxe sur les produits et services est en sus et doit être indiquée à un endroit distinct sur la facture.						
Utilisation annuelle estimative						
Majoration						
Total évalué						
Matériel	15,000 \$	X	(1+__ %)	(D)	_____	\$
PRIX ÉVALUÉ = (A) + (B) + (C) + (D) = _____ \$						

ESTIMATIONS

Lorsqu'une estimation des coûts a été soumise et acceptée par le Responsable sur place, les travaux ou les services intégraux seront exécutés ou assurés à un coût ne devant pas dépasser 100 % d'une telle estimation, à moins qu'il ait été approuvé au préalable par le Responsable sur place.

ANNEXE C

ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Attestations relatives au Code de conduite

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.2 Programme de contrats fédéraux - Attestation

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000\$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats

du gouvernement au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a. n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c. est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d. est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

1.3 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition

Aux fins de cette clause,

« *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;

-
- b. un individu qui s'est incorporé;
 - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« *période du paiement forfaitaire* » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« *pension* » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui** () **No** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125096/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic210

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125096

File No. - N° du dossier

VIC-2-35187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

ANNEXE D

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

-
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- n. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministre de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125096/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125096

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-2-35187

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic210

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TVH (12%), s'il applique		
Total		

ANNEXE F

HORAIRE DE TRAVAIL

Disponible sur MERX

ANNEXE G

FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES

Disponible sur MERX

ANNEXE H

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Disponible sur MERX

ANNEX F - WORK SCHEDULE

		LEGEND FREQ:									
		A - Annual									
		Q - Quarterly									
		M - Monthly									
		REQ - As Required (2 change outs in the life of the contract)									
LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION					
AH	ALBERT HEAD 1015	Q	AH - 1 ENG. AIR	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2					
AH	ALBERT HEAD 1015	Q	AH - 1 ENG. AIR	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2					
AH	ALBERT HEAD 1017	Q	GF 1017	1	GREENXL-1SPC-2025	GREEN XL CELL 18X21X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1018	Q	GF 1018	1	GREENXL-1SPC-2025	GREEN XL CELL 18X21X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1019	Q	GF 1019	1	GREENXL-1SPC-2025	GREEN XL CELL 18X21X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1020	Q	GF 1020	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1021A	Q	GF 1021 A	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1021B	Q	GF 1021 B	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1023A	Q	GF 1023 A	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1023B	Q	GF 1023 B	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1023B	Q	MUA 2	2	179-401-800	PERFECTPLEAT HC 20X25X4					
AH	ALBERT HEAD 1029	Q	GF 1029	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1030	Q	GF 1030	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1031	Q	GF 1031	1	GREENXL-1SPC-1625	GREEN XL CELL 13.75X23.5X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1032	Q	GF 1032	1	GREENXL-1SPC-1620	GREEN XL CELL 14.5X18X1 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1041	Q	AC 3 (LIEBERT)	1	TPAA300-4SPC-3030	AM AIR 300E 28.5X29.5X4					
AH	ALBERT HEAD 1041	Q	AC 1 (LIEBERT)	1	TPAA300-4SPC-3030	AM AIR 300E 28.5X29.5X4					
AH	ALBERT HEAD 1041	Q	AC 2 (LIEBERT)	1	TPAA300-4SPC-3030	AM AIR 300E 28.5X29.5X4					
AH	ALBERT HEAD 1042	Q	1042	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1043	Q	1043	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1044	Q	1044	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1045	Q	1045	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1046	Q	1046	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1047	Q	1047	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1048	Q	1048	2	WSPPS500-P-1220	PS500 WSP 12X19 1/2 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1049	Q	1049	2	WSPPS500-P-1620	PS500 WSP 16X19 5/8 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1066	Q	1066	2	WSPPS500-P-1620	PS500 WSP 16X19 5/8 EXACT					
AH	ALBERT HEAD 1067	Q	OF 1067	2	GREENXL-1SPC-1625	GREEN XL CELL 16X21X1 NOM.					
AH	ALBERT HEAD 1075	Q	AHU 1	8	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2					
AH	ALBERT HEAD 1075	Q	AHU 1	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2					
AH	ALBERT HEAD 1075	Q	AHU 3	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2					

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOGID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
AH	ALBERT HEAD 1075	Q	RF 2	6	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY EAST	Q	AHU 2	12	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY EAST	Q	AHU 3	12	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY EAST	Q	MUA 4	8	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
ASH	ASHTON ARMOURY EAST	Q	MUA 4	12	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
ASH	ASHTON ARMOURY EAST	REQ	EF 1 - FF	15	331-300-101	VARICEL DH 95% 24X24X12
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	MUA 3	4	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	AHU 1	4	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	AHU 1	12	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	AHU 4	4	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	AHU 4	8	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	MUA 1	4	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
ASH	ASHTON ARMOURY WEST	Q	MUA 2	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
BAYS	BAY STREET ARMOURY	Q	AHU 1	2	PS2000XL-2-2025CB	PS2000 XL CELL 20X25X2
BAYS	BAY STREET ARMOURY	Q	AHU 1	2	PS2000XL-2-1625CB	PS2000 XL CELL 16X25X2
BAYS	BAY STREET ARMOURY	Q	AHU 2	2	PDPTB-1-1636	PROTECH BLUE PAD 16X35X1
BEL	BELMONT PARK 020	Q	HEIL FURNACE #1 & #2	1	PS100DXL-1-1620CB	PS100DXL XL CELL 16X20X1
BEL	BELMONT PARK 020	Q	HEIL FURNACE #1 & #2	1	PS100DXL-1-1620CB	PS100DXL XL CELL 16X20X1
BEL	BELMONT PARK 020	Q	HEIL FURNACE #3	1	PS100DXL-1-2024CB	PS100DXL XL CELL 20X24X1
BEL	BELMONT PARK GAS	M	AHU	3	PS100TXL-1-1625CB	PS100TXL XL CELL 16X25X1
COL	COLWOOD 006	Q	MECH RM	1	PS2000XL-2-1625CB	PS2000 XL CELL 16X25X2
COL	COLWOOD 007	Q	FDU-7	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 038	Q	FURNACE	1	PS100DXL-1-1420CB	PS100DXL XL CELL 14X20X1
COL	COLWOOD 094	Q	ELECTRIC RM - ACCORDION FR.	1	PDPTB-1-3042	PROTECH BLUE PAD 30X42X1
COL	COLWOOD 103	Q	UNIT VENT	1	WSPPTG-P-830	PROTECH GOLD PANEL 8 X 28 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 2	6	638-222-611	FL RED C PAD 16X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 2	18	638-222-813	FL RED C PAD 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 3	12	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 1	6	638-222-611	FL RED C PAD 16X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 1	18	638-222-813	FL RED C PAD 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 5	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 5	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AC	2	173-800-001	PERFECT PLEAT HC 20X25X1
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8 X 32 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-830	PROTECH GOLD PANEL 8 X 28 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-830	PROTECH GOLD PANEL 8 X 28 3/8

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-830	PROTECH GOLD PANEL 8 X 28 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8 X 32 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	HALL UNIT	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8 X 32 3/8
COL	COLWOOD 103	Q	SUPPLY AIR UNIT	1	PDPTB-1-2525	PROTECH BLUE PAD 25X25X1
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 10	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 10	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 6	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 7	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 7	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 8	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 9	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
COL	COLWOOD 103	Q	AHU 9	4	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
COL	COLWOOD 104	Q	KITCHEN MUA	1	PDFL3000-1-2030	FL3000 PAD 20 X 28 X 1
COL	COLWOOD 104	Q	KITCHEN MUA	1	PDFL3000-1-1630	FL3000 PAD 16 X 28 X 1
COL	COLWOOD 104	Q	AHU 13	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
COL	COLWOOD 104	Q	AHU 14	6	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
COL	COLWOOD 218-PAC	Q	AC-1	4	170-102-635	PERFECT PLEAT HC 18X24X2
COL	COLWOOD 218-PAC	Q	AC-2	4	170-102-635	PERFECT PLEAT HC 18X24X2
COL	COLWOOD 218-PAC	Q	AC-3	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
COL	COLWOOD 218-PAC	Q	AC-4	1	GOLDXL-1SPC-1625	GOLDXL CELL 15.75X20.75X1
COL	COLWOOD 218-PAC	Q	AC-4	2	GOLDXL-1SPC-1220	GOLDXL CELL 12X20X1
DY	DOCKYARD 009	Q	T BAR CEILING HP	1	PS100DXL-1SPC-2025	PS100DXL CELL 17X21X1
DY	DOCKYARD 009	Q	CARRIER HP#1	2	PS200DXL-2-1620CB	PS200DXL CELL 15X20X2
DY	DOCKYARD 009	Q	CARRIER HP#1	1	PS200DXL-2-1425CB	PS200DXL CELL 14X25X2
DY	DOCKYARD 010	Q	SUPPLY AIR UNIT	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 011	Q	FF-1	1	PS100DXL-1SPC-836	PS100DXL CELL 7 X 32 1/2 X 1
DY	DOCKYARD 011	Q	AHU DELHI	1	WSPPTG-L1224-3P	PROTECH GOLD LINK 12X72
DY	DOCKYARD 011	Q	AHU DELHI	1	WSPPTG-L2025-3P	PROTECH GOLD LINK 20X72
DY	DOCKYARD 022	Q	MUA	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 025	Q	UNIT 586	1	GOLDXL-DC-12020	GOLDXL CELL 20X20X1
DY	DOCKYARD 025	Q	UNIT #	1	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
DY	DOCKYARD 025	Q	UNIT #	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 027	Q	UNIT # AHU # 1 & #2	1	WSPPTG-1620	PROTECH GOLD PANEL 16X20
DY	DOCKYARD 027	Q	UNIT # AHU # 1 & #2	1	WSPPTG-L2025-2P	PROTECH GOLD LINK 20X50
DY	DOCKYARD 049	Q	MUA - ACCORDION	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 25X40X1
DY	DOCKYARD 049	Q	AHU - WESTINGHOUSE	2	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 049	Q	AHU - WESTINGHOUSE	1	PDPTB-2-1216	PROTECH BLUE PAD 12X16X2
DY	DOCKYARD 049	Q	AHU - WESTINGHOUSE	2	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 049	M	MUA 1	1	RED-CXL-2-1620CBST	RED-C XL CELL 16X20X2
DY	DOCKYARD 049	M	MUA 2	1	RED-CXL-2-1620CBST	RED-C XL CELL 16X20X2
DY	DOCKYARD 049	M	MUA 3	1	RED-CXL-2-1620CBST	RED-C XL CELL 16X20X2
DY	DOCKYARD 049	M	MUA 4	1	RED-CXL-2-1620CBST	RED-C XL CELL 16X20X2
DY	DOCKYARD 049	Q	SF - DELHI	4	PS100DXL-1-1020CB	PS100D XL CELL 10X20X1
DY	DOCKYARD 049	Q	SUPPLY FAN	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 24X40X1
DY	DOCKYARD 049	Q	FURNACE	1	170-112-700	20X20X2 Pleat
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-1	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-2	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-3	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-4	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-5	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-6	1	Greenxl-2-spc-2025	17X24X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-7	1	Greenxl-2-spc-2025	17X24X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-8	1	Greenxl-2-spc-2030	19X26X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-9	1	Greenxl-2-spc-2025	17X24X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HP-10	1	Greenxl-2-spc-2025	17X24X2 T/A
DY	DOCKYARD 077	Q	HRV-1	4	172-112-700	20X20X2 T/A
DY	DOCKYARD 080	Q	PAGE AHU 1	3	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
DY	DOCKYARD 080	Q	PAGE AHU 1	3	WSPPTG-2025	PROTECH GOLD PANEL 20X25
DY	DOCKYARD 085	Q	AHU 1	8	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 100	Q	FF 1	1	PDPTB-1-848	PROTECH BLUE PAD 8X44X1
DY	DOCKYARD 100	Q	SF 1	5	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 100	Q	SF 1	20	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 100	Q	SF 2	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 100	Q	SF 3	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 109	Q	AHU-DELHI	1	PDPTB-1-3048	PROTECH BLUE PAD 26X44X1
DY	DOCKYARD 109	Q	UNIT #	1	WSPPTG-1620	PROTECH GOLD PANEL 16X20
DY	DOCKYARD 109	Q	UNIT #	1	WSPPTG-1620	PROTECH GOLD PANEL 16X20
DY	DOCKYARD 113	Q	UNIT #	3	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
DY	DOCKYARD 113	Q	UNIT #	3	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
DY	DOCKYARD 113	Q	AC 15 - SF	1	PDPTB-1-1616	PROTECH BLUE PAD 14X14X1
DY	DOCKYARD 141	Q	AHU 6	4	RED-CXL-2-1625CBST	RED-C XL CELL 16X25X2
DY	DOCKYARD 141	Q	AHU 4	1	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOGID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 141	REQ.	AHU 4 - FF	1	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
DY	DOCKYARD 141	Q	AHU 5	1	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
DY	DOCKYARD 141	Q	AHU 5	1	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 149B	Q	ENG AIR	4	WSPT3-12520-5P	TECH III LINK 25X100
DY	DOCKYARD 172	Q	UNIT #	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 25X38X1
DY	DOCKYARD 199	Q	AC 1	1	PS200DXL-2SFC-2536	PS200DXL CELL 241/2X32X2 EXACT
DY	DOCKYARD 199	Q	AC 2	1	PS200DXL-2SFC-2536	PS200DXL CELL 241/2X32X2 EXACT
DY	DOCKYARD 199	M	AC-1	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
DY	DOCKYARD 199	M	AC-2	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
DY	DOCKYARD 199	M	AC-3	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
DY	DOCKYARD 199	M	AC-4	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
DY	DOCKYARD 199	M	AHU 2	2	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
DY	DOCKYARD 199	Q	CEILING 378	1	PDPTB-1-1254	PROTECH BLUE PAD 10X50X1
DY	DOCKYARD 199	Q	CEILING 379	1	PDPTB-1-1254	PROTECH BLUE PAD 10X50X1
DY	DOCKYARD 199	Q	CEILING 380	1	PDPTB-1-1254	PROTECH BLUE PAD 10X50X1
DY	DOCKYARD 199	M	F-02	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 199	Q	F-03	1	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
DY	DOCKYARD 199	M	F-04	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 199	M	F-04	4	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 199	M	F-15	1	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 199	M	F15 - FF	2	331-946-148	VARICEL SH 95% 24X24X12
DY	DOCKYARD 199	M	F-16	1	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 199	Q	INLINE DUCT	1	TPAA300-4SPC-1220	AM AIR 300E 10X20X4
DY	DOCKYARD 199	Q	SUPPLY AIR - LAB	1	175-102-863	PERFECT PLEAT ULTRA 24X24X2
DY	DOCKYARD 199	Q	SUPPLY AIR - LAB	1	175-102-863	PERFECT PLEAT ULTRA 24X24X2
DY	DOCKYARD 199	Q	SUPPLY AIR - LAB	1	175-102-863	PERFECT PLEAT ULTRA 24X24X2
DY	DOCKYARD 199	Q	SUPPLY FAN	1	TPAA300-4SPC-1212	AM AIR 300E 8 3/4 X 11 1/2 X 4
DY	DOCKYARD 199	Q	TRANE UNIT	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
DY	DOCKYARD 199	Q	UNIT #	1	TPAA300-2SFC-1620	AM AIR 300E 14X20X2
DY	DOCKYARD 199	Q	UNIT CHANGED	2	Liebert Style Unit	33X37X4
DY	DOCKYARD 199	Q	UNIT #	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 25X42X1
DY	DOCKYARD 199	Q	UNIT #	1	PS100DXL-1SFC-2025	PS100DXL CELL 19 1/2 X 21 X 1 EXACT
DY	DOCKYARD 199	Q	UNIT #	2	PS100DXL-1-2020CB	PS100DXL CELL 20X20X1
DY	DOCKYARD 199C	Q	ICG FURNACE (SUSPENDED)	1	PS100DXL-1-2025CB	PS100DXL CELL 20X25X1
DY	DOCKYARD 209	Q	AHU 1	4	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 209	Q	AHU 1	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
DY	DOCKYARD 211	Q	AHU 4	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 211	Q	HP 3	1	PS100DXL-1-2020CB	PS100DXL CELL 20X20X1
DY	DOCKYARD 211	Q	HP 3	1	PS100DXL-1-2025CB	PS100DXL CELL 20X25X1
DY	DOCKYARD 211	Q	INTAKE AIR BANK	8	PS100DXL-1-1620CB	PS100DXL CELL 16X20X1
DY	DOCKYARD 211	Q	SUPPLY - COMP RM	1	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 211	Q	UNIT #	1	PS100DXL-1-2025CB	PS100DXL CELL 20X25X1
DY	DOCKYARD 211	Q	UNIT #1	2	PS100DXL-1-1620CB	PS100DXL CELL 16X20X1
DY	DOCKYARD 211	Q	UNIT #2	1	PS100DXL-1-SPC-2036	PS100DXL CELL 17 1/2 X 34 X 1 EXACT
DY	DOCKYARD 212	Q	AHU	1	PS200DXL-2-1020CB	PS200DXL CELL 10X20X2
DY	DOCKYARD 213	M	AHU 1	16	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 213	M	AHU 2	16	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 213	M	SUPPLY FAN	1	WSPPTG-P-2036	PROTECH GOLD PANEL 20X32
DY	DOCKYARD 215	REQ	AH 1 - FF	2	560-493-001	ASTROCEL CELEBRITY 2000 24X24X11 1/2
DY	DOCKYARD 215	Q	AHU	1	WSPPTG-L-2020-2P	PROTECH GOLD LINK 20X40
DY	DOCKYARD 215	Q	AHU	1	WSPPTG-L-1620-2P	PROTECH GOLD LINK 16X40
DY	DOCKYARD 215	Q	AHU 1	2	TS290CXL-22424	TECHSORB XL CELL 24X24X2
DY	DOCKYARD 215	M	AHU 2	2	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
DY	DOCKYARD 215	M	AHU 3	8	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
DY	DOCKYARD 215	M	AHU 4	1	PDPTB-1-2042	PROTECH BLUE PAD 20X38X1
DY	DOCKYARD 215	M	AHU 5	2	WSPPTG-L-2520-2P	PROTECH GOLD LINK 25X40
DY	DOCKYARD 215	M	AHU 6	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 215	M	CL. RM. - STAGE 1	1	TS145CXL-1SPC-2536	TECHSORB XL CELL 24X35 1/2X1 EXACT
DY	DOCKYARD 215	Q	SUPPLY DUCT	1	175-102-863	PERFECT PLEAT ULTRA 24X24X2
DY	DOCKYARD 218	Q	AC 1	2	WSPPTG-2516-1P20	PROTECH GOLD LINK 25X36
DY	DOCKYARD 245	Q	AHU	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	ACCORDION FRAME	1	PDPTB-1-3648	PROTECH BLUE PAD 31X46X1
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A1	16	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A1	4	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # A1 - FF	16	RP95-202412SAWSO	RIGID PAK 95% 20X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # A1 - FF	4	RP95-202012SAWSO	RIGID PAK 95% 20X20X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A4	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A4	2	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # A4 - FF	2	RP95-202412SAWSO	RIGID PAK 95% 20X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # A4 - FF	2	RP95-122412SAWSO	RIGID PAK 95% 12X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A5	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A6	2	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # A6	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # A6 - FF	2	RP95-122412SAWSO	RIGID PAK 95% 12X24X12 SA WSO

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 250	REQ.	AHU # A6 - FF	2	RP95-202412SAWISO	RIGID PAK 95% 20X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B1	10	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B1	5	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B1	10	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B1	5	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B2	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B2	2	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B2	8	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B2	4	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B3	4	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B7	12	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # B7	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # D3	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU # E6	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ	AHU # E6 - FF	2	RP95-242412SA	RIGID PAK 95% 24X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU-B5	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	DIFFUSER FRAME	1	PDFL3000-1-1616	FL 3000 PAD 13 1/2 X 13 1/2 X 1
DY	DOCKYARD 250	M	EF 15	1	WSPPTG-L2424-2P	PROTECH GOLD LINK 24X48
DY	DOCKYARD 250	REQ	EF 15 - FF	2	511-687-001	BIOCEL DH 95% 24X24X12 (DOP)
DY	DOCKYARD 250	M	EF 16	1	WSPPTG-L2424-2P	PROTECH GOLD LINK 24X48
DY	DOCKYARD 250	REQ	EF 16 - FF	2	511-687-001	BIOCEL DH 95% 24X24X12 (DOP)
DY	DOCKYARD 250	M	EF 17	2	WSPPTG-L2424-2P	PROTECH GOLD LINK 24X48
DY	DOCKYARD 250	REQ	EF 17 - FF	4	511-687-001	BIOCEL DH 95% 24X24X12 (DOP)
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A1	1	170-102-635	PERFECT PLEAT HC 18X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A2	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A4	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A5	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A6	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	FCU # A3	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
DY	DOCKYARD 250	Q	HIGH VOLTAGE ROOM	36	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 1441	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 1451	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 209	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 210	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 211	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 212	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 213	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 214	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 215	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 216	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 217	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 218	1	wspps 100d-p-2030	27.25X19.5X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 219	1	wspps 100d-p-2030	27.25X19.5X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 220	1	wspps 100d-p-2030	27.25X19.5X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 221	1	wspps 100d-p-2030	27.25X19.5X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 222	1	wspps 100d-p-2030	27.25X19.5X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 241	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 242	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 243	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 244	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 245	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 246	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 247	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 248	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 249	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 301	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 303	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 304	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 305	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 306	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 3441	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 3443	1	PS100DXL-1-1620CB	PS100D XL CELL 16X20X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 3541	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING 3561	1	greenxl-1spc-2036	18X31X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING UNIT 303B	1	wspps 100d-p-2025	17X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING UNIT 238	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING UNIT 237	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP CEILING UNITS	6	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP GM 1	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP GM 5	1	PS100DXL-1SFC-1225	PS100D XL CELL 11X22X1
DY	DOCKYARD 250	Q	HP GM 6	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100D XL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	SF 1	6	TS290CXL-22424	TECHSORB XL CELL 24X24X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 1 - FF	6	333-013-001	VARICEL V SH 95% 24X24X12
DY	DOCKYARD 250	M	SF 2	12	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 2 - FF	12	TB50SX-6242421	6PKT BAG FILTER 50% SX 24X24X21
DY	DOCKYARD 250	M	SF 3	12	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 3 - FF	12	TB50SX-6242421	6PKT BAG FILTER 50% SX 24X24X21
DY	DOCKYARD 250	M	SF 4	12	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 4 - FF	12	TB50SX-6242421	6PKT BAG FILTER 50% SX 24X24X21
DY	DOCKYARD 250	M	SF 5	12	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 5 - FF	12	TB50SX-6242421	6PKT BAG FILTER 50% SX 24X24X21
DY	DOCKYARD 250	M	SF 6	4	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	REQ.	SF 6 - FF	4	TB50SX-6242421	6PKT BAG FILTER 50% SX 24X24X21
DY	DOCKYARD 250	M	SF 7	1	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 250	M	SF 8	2	WSPPTG-P-1630	PROTECH GOLD PANEL 16X27
DY	DOCKYARD 250	M	SF 9	2	WSPPTG-L-1620-2P	PROTECH GOLD LINK 16X40
DY	DOCKYARD 250	M	SF 10	4	WSPPTG-L-1620-3P	PROTECH GOLD LINK 16X60
DY	DOCKYARD 250	Q	HP COXN	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100DXL CELL 16X25X1
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU E7	6	172-112-700	Novapleat 20x20x2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU E7	2	172-112-500	Novapleat 16x20x2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU E13	2	172-112-863	Novapleat 24x24x2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU B6	1	172-112-863	Novapleat 24X24X2
DY	DOCKYARD 250	Q	AHU B8	2	172-112-800	Novapleat 20x25x2
DY	DOCKYARD 250	M	Exhaust Fan #7	6	172-112-700	Novapleat 20x20x2
DY	DOCKYARD 250	Q	Heatpumps Qty 6	6		16X25X1 T/A Located In Cafeteria
DY	DOCKYARD 250	Q	AC-A1	1	tp4100xl-1820	18x20x2 Pleated Upstairs Perimeter Mezzanine
DY	DOCKYARD 252	Q	AHU 1	16	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AHU 2	3	WSPPTG-P-2048	PROTECH GOLD PANEL 20X48
DY	DOCKYARD 252	Q	AHU 3	3	WSPPTG-P-2048	PROTECH GOLD PANEL 20X48
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 1	6	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 1	6	PDPFB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 2	12	PDPFB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 2	3	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 3	3	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 3	9	PDPFB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
DY	DOCKYARD 252	Q	AMU 3	3	PDPFB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
DY	DOCKYARD 252	Q	INTAKE PLENUM	24	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
DY	DOCKYARD 252	Q	INTAKE PLENUM	8	PDPFB-21224	PROTECH BLUE PAD 12X24X2
DY	DOCKYARD 252	Q	RU 1	3	WSPPTG-P-1648	PROTECH GOLD PANEL 16X48

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
DY	DOCKYARD 262	Q	RU 2	3	WSPPTG-P-1648	PROTECH GOLD PANEL 16X48
DY	DOCKYARD 255	Q	ELECT FURNACE	1	PS100DXL-1-2020CB	PS100DXL CELL 20X20X1
DY	DOCKYARD 260	Q	UNIT #1	3	179-401-500	PERFECTPLEAT HC 16X20X4
DY	DOCKYARD 260	Q	UNIT #2	3	179-401-800	PERFECTPLEAT HC 20X25X4
DY	DOCKYARD 260	Q	UNIT #3	3	179-401-700	PERFECTPLEAT HC 20X20X4
DY	DOCKYARD 262	Q	AHU 1	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 1	4	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 1	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
DY	DOCKYARD 263	REQ	AHU 1 - FF	6	RP95-202012SAWSO	RIGID PAK 95% 20X20X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 2	3	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 2	3	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
DY	DOCKYARD 263	REQ	AHU 2 - FF	3	RP95-122412SAWSO	RIGID PAK 95% 12X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 3	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 3	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 263	REQ	AHU 3	1	RP95-242412SA	RIGID PAK 95% 24X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 263	REQ	AHU 3	1	rp95122412sa	RIGID PAK 95% 12X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 4	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
DY	DOCKYARD 263	Q	AHU 4	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
DY	DOCKYARD 263	q	AHU 3	1	marked twice	RIGID PAK 95% 12X24X12 SA WSO
DY	DOCKYARD 263	q	AHU 3	1	marked twice	RIGID PAK 95%
DY	DOCKYARD 263	REQ	FPU 1 - FF	3	RP95-202412SAWSO	RIGID PAK 95% 20X24X12 SA WSO
SH	DOCKYARD 521	Q	FURNACE SUPPLY	1	WSPPTG-2025	PROTECH GOLD PANEL 20X25
SH	DOCKYARD 571	M	AHU	16	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
SH	DOCKYARD 571	Q	AHU 1 - FF	16	TB65SX-6242421	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X21
SH	DOCKYARD 575	Q	AHU 1	6	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
SH	DOCKYARD 575	Q	AHU 1	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
SH	DOCKYARD 575	M	AHU 2	15	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
SH	DOCKYARD 575	REQ	AHU 2 - FF	15	TB65SX-6242421	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X21
SH	DOCKYARD 575	Q	AHU 3	9	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
SH	DOCKYARD 575	Q	AHU 4	6	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
SH	DOCKYARD 575	M	RETURN AIR	3	RED-CXL-2-2020CBST	RED-C XL CELL 20X20X2
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 1	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 1 - FF	6	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 2	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 2	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 2 - FF	4	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 2 - FF	4	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 3	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 3 - FF	6	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 4	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 4 - FF	6	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
SH	DOCKYARD 585	Q	AHU 5	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 585	REQ	AHU 5 - FF	4	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 1	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 1 - FF	4	332-510-008	VARICEL II 80% 24X24X4
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 2	12	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 2 - FF	12	332-510-005	VARICEL II 80% 20X20X4
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 3	4	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 3 - FF	4	332-510-007	VARICEL II 80% 20X25X4
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 4	6	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 4 - FF	6	332-510-007	VARICEL II 80% 20X25X4
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 5	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 5 - FF	2	332-510-008	VARICEL II 80% 24X24X4
SH	DOCKYARD 586	Q	AHU 6	2	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	AHU 6 - FF	2	332-510-002	VARICEL II 80% 16X20X4
SH	DOCKYARD 586	Q	MAU 1	4	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	MAU 1 - FF	4	332-510-003	VARICEL II 80% 16X25X4
SH	DOCKYARD 586	Q	MAU 2	4	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
SH	DOCKYARD 586	REQ	MAU 2 - FF	4	332-510-003	VARICEL II 80% 16X25X4
SH	DOCKYARD 702 - YARROW	Q	UNIT #	1	GOLDXL-1SPC-2025	GOLD XL CELL 19X21X1
MAL	HMCS MALAHAT	REQ	AHU 1 - FF	7	TB65SX-6241212	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X12X12
MAL	HMCS MALAHAT	REQ	AHU 1 - FF	7	TB65SX-6242412	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X12
MAL	HMCS MALAHAT	Q	AHU 2	6	PDPFB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
MAL	HMCS MALAHAT	Q	AHU 3	2	WSPPTG-1224	PROTECH GOLD PANEL 12X24
MAL	HMCS MALAHAT	Q	AHU 3	6	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
MAL	HMCS MALAHAT	Q	CUH 1	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
MAL	HMCS MALAHAT	Q	CUH 2	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
MAL	HMCS MALAHAT	Q	FAN COIL	1	PS200DXL-2-1625CB	PS200DXL CELL 16X25X2
MAL	HMCS MALAHAT	Q	FAN COIL	1	PS200DXL-2SFC-1636	PS200DXL CELL 16X32X2
MAL	HMCS MALAHAT	Q	FAN COIL	1	PS100DXL-1-1625CB	PS100DXL CELL 16X25X1
MAL	HMCS MALAHAT	Q	HP DIFFUSER	2	WSPPTG-P-848	PROTECH GOLD PANEL 5 1/2 X 48
MAL	HMCS MALAHAT	Q	MUA	1	172-102-375	PERFECT PLEAT STD 14X25X2
MAL	HMCS MALAHAT	Q	TRANE UNIT	1	WSPPTG-L2424-2P	PROTECH GOLD LINK 24X48
NAD	NADEN 002	Q	AHU 10	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
NAD	NADEN 002	Q	AHU 3	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
NAD	NADEN 002	Q	AHU 5	1	WSPPTG-1620	PROTECH GOLD PANEL 16X20
NAD	NADEN 002	Q	AHU-6	1	we do not change	12X24X1 LINK
NAD	NADEN 002	Q	AHU 7	1	wspptg-2024	20X20 panel (check sizes)
NAD	NADEN 002	Q	AHU 8	4	greenxl-11525	16X25X1 T/A
NAD	NADEN 002	Q	AHU 9	1	WSPPTG-P-2025	PROTECH GOLD PANEL 20X24
NAD	NADEN 002	Q	SPLIT AC	1	GOLDXL-DC-12024	GOLDXL CELL 20X24X1
NAD	NADEN 030	Q	AHU	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 030	Q	AHU	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 030	REQ	ENT. HALL - FF	2	331-953-150	VARICEL 65% 12X24X12
NAD	NADEN 030	REQ	ENT. HALL - FF	2	331-953-189	VARICEL SH 65% 20X24X12
NAD	NADEN 030	Q	INTAKE AIR	1	PDPTB-2-1212	PROTECH BLUE PAD 12X12X2
NAD	NADEN 030	Q	LOWER SUPPLY	4	PS100TXL-1SPC-2025	PS100T XL CELL 20 X 24.5 X 1 EXACT
NAD	NADEN 030	Q	LOWER SUPPLY	8	PS100TXL-1-2025CB	PS100T XL CELL 20X25X1
NAD	NADEN 030	Q	MAIN SUPPLY	2	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
NAD	NADEN 030	Q	MAIN SUPPLY	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 030	Q	YORK	4	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 030	Q	YORK	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 033	Q	AHU 1	9	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
NAD	NADEN 033	Q	AHU 1	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
NAD	NADEN 034	Q	AHU	4	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
NAD	NADEN 034	Q	AHU 1	2	WSPPTG-L-2020-2P	PROTECH GOLD LINK 20X40
NAD	NADEN 034	Q	AHU 1	2	WSPPTG-1625	PROTECH GOLD PANEL 16X25
NAD	NADEN 034	Q	AHU 4	2	172-102-524	PERFECT PLEAT STD 16X24X2
NAD	NADEN 034	Q	AIR INTAKES	3	PDPTB-1-2042	PROTECH BLUE PAD 17X37X1
NAD	NADEN 034	M	SF 1	9	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
NAD	NADEN 034	M	SF 2	15	PDPTB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
NAD	NADEN 034	M	SF 4	9	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
NAD	NADEN 040	Q	AHU - DELHI	2	PDPTB-21625	PROTECH BLUE PAD 16X25X2
NAD	NADEN 050	Q	AC	1	PDPTB-2-2020	PROTECH BLUE PAD 18X18X2
NAD	NADEN 050	Q	UNIT #	1	PDPTB-1-1254	PROTECH BLUE PAD 10X50X1
NAD	NADEN 054	Q	SF 1	6	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
NAD	NADEN 054	REQ	SF 1 - FF	6	333-013-001	VARICEL V SH 95% 24X24X12
NAD	NADEN 060	Q	AHU	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 067	Q	AC SUPPLY	1	WSPPTG-P-1625	PROTECH GOLD PANEL 16X21
NAD	NADEN 067	Q	AHU 1	6	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
NAD	NADEN 067	Q	AHU 1	6	WSPPTG-2025	PROTECH GOLD PANEL 20X25

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
NAD	NADEN 067	Q	HALL HEATER	1	WSPPTG-P-830	PROTECH GOLD PANEL 8 X 27 1/2
NAD	NADEN 088	Q	AHU 1	6	172-112-700	20X20X2 Pleat
NAD	NADEN 088	Q	GYM A/C	4	PDPFB-2020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
NAD	NADEN 088	Q	GYM A/C	4	PDPFB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
NAD	NADEN 088	Q	POOL SUPPLY	6	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	POOL SUPPLY	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 088	Q	POOL SUPPLY	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	R 1	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 088	Q	R 1	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	R 2	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 088	Q	R 2	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	R 3	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 088	Q	R 3	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	R 4	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 088	Q	R 4	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 092	Q	2-PL-1	15	PDPFB-12025	PROTECH BLUE PAD 20X25X1
NAD	NADEN 092	Q	AC (STANDING)	2	PS200DXL-2SFC-2030	PS200DXL CELL 17X27X2
NAD	NADEN 092	Q	AC (STANDING)	2	PS200DXL-2SFC-2030	PS200DXL CELL 17X27X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 1 - SUPPLY	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 1 - SUPPLY	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 2 - RETURN	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 2 - RETURN	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 3 - SUPPLY	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 3 - SUPPLY	1	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 4	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 4 - RETURN	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 4 - RETURN	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 5	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 5 - SUPPLY	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 5 - SUPPLY	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 6	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 6	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	AC 8	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	AHU	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	AHU	3	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092	Q	AHU 1	4	WSPPTG-L16235-5P	PROTECH GOLD LINK 16X123
NAD	NADEN 092	M	AHU 1	1	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
NAD	NADEN 092	M	AHU 1	1	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
NAD	NADEN 092	Q	DOOR INTAKE	1	PDPFB-2424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	FF 1	1	WSPPTG-P-848	PROTECH GOLD PANEL 6 1/2 X 43 1/2
NAD	NADEN 092	Q	GF 1012	1	GREENXL-11425	GREEN XL CELL 14X25X1
NAD	NADEN 092	Q	MUA 1	4	179-401-800	PERFECTPLEAT HC 20X25X4
NAD	NADEN 092	Q	MUA 1	4	179-401-700	PERFECTPLEAT HC 20X20X4
NAD	NADEN 092	REQ	MUA 1 - FF	4	332-502-005	VARICEL II 60% 20X20X4
NAD	NADEN 092	REQ	MUA 1 - FF	4	332-502-007	VARICEL II 60% 20X25X4
NAD	NADEN 092	REQ	NCT EXHAUST - FF	6	RP65-242412SAWISO	RIGID PAK 65% 24X24X12 SA WISO
NAD	NADEN 092	Q	SF 1	4	GOLDXL-1SPC-1630	GOLDXL CELL 16 X 27 1/2 X 1 EXACT
NAD	NADEN 092	Q	SF 2	2	WSPPTG-L2025-2P	PROTECH GOLD LINK 20X50
NAD	NADEN 092	Q	SF 3	2	PDPFB-2-1225	PROTECH BLUE PAD 11X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 3	4	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 4	2	PDPFB-2-1225	PROTECH BLUE PAD 11X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 4	4	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 5	2	PDPFB-2-1225	PROTECH BLUE PAD 11X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 5	4	PDPFB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	SF 7	2	WSPPTG-L2020-3P	PROTECH GOLD LINK 20X60
NAD	NADEN 092	Q	SUPPLY AIR INTAKE	1	PDPFB-2-4272	PROTECH BLUE PAD 40X68X2
NAD	NADEN 092	Q	SUPPLY INTAKE	1	PS100DXL-1SPC-1616	PS100D XL CELL 16X16X1
NAD	NADEN 092	Q	TRANE AC	1	WSPPTG-L2516-3P	PROTECH GOLD LINK 25X48
NAD	NADEN 092	Q	UNIT 306	1	WSPPTG-P-1230	PROTECH GOLD PANEL 10X27
NAD	NADEN 092	Q	UNIT 318	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT 319	1	WSPPTG-P-1260	PROTECH GOLD PANEL 10X60
NAD	NADEN 092	Q	UNIT 6	6	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-860	PROTECH GOLD PANEL 6 1/2 X 55
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1230	PROTECH GOLD PANEL 10X27
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1280	PROTECH GOLD PANEL 10X60
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	UNIT VENT.	1	WSPPTG-P-1242	PROTECH GOLD PANEL 10X37
NAD	NADEN 092	Q	VH 4	3	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092	Q	VH 4	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	VH 5	3	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092	Q	VH 5	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	VH 6	3	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092	Q	VH 6	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092	Q	YORK #1	1	GOLDXL-1SPC-1625	GOLDXL CELL 15 1/2 X 21 X 1
NAD	NADEN 092	Q	YORK #1	1	GOLDXL-1SPC-1625	GOLDXL CELL 14X22X1 EXACT
NAD	NADEN 092	Q	YORK #2	1	GOLDXL-1SPC-1625	GOLDXL CELL 14X22X1 EXACT
NAD	NADEN 092	Q	YORK #2	1	GOLDXL-1SPC-1625	GOLDXL CELL 15X22X1 EXACT
NAD	NADEN 092	Q	YORK #3	1	GOLDXL-DC-21425	GOLDXL CELL 14X25X2
NAD	NADEN 092	Q	YORK #3	1	GOLDXL-1SPC-2030	GOLDXL CELL 19 5/8 X 27 1/4 X 1
NAD	NADEN 092A	Q	AC	2	GOLDXL-DC-21520	GOLDXL CELL 15X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	AC	1	WSPPTG-P-1248	PROTECH GOLD PANEL 9X46
NAD	NADEN 092A	Q	AC	2	WSPPTG-P-1248	PROTECH GOLD PANEL 9X46
NAD	NADEN 092A	REQ	AH03 - FF	2	333-039-001	VARICEL V SH 70% 24X24X12
NAD	NADEN 092A	Q	AHU 01	4	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 092A	Q	AHU 02	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 092A	Q	AHU 03	2	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 01	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 02	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 03	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 04	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 05	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 06	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
NAD	NADEN 092A	Q	FC 07	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 08	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 09	1	TPAA300-2SPC-1636	AM AIR 300E 16X31X2 EXACT
NAD	NADEN 092A	Q	FC 10	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 11	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 12	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 092A	Q	FC 13	2	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 097	M	AHU 1	1	PDPTB-1-3042	PROTECH BLUE PAD 30X42X1
NAD	NADEN 097	M	AHU 2	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 25X40X1
NAD	NADEN 097	Q	FF 1	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
NAD	NADEN 097	Q	FF 2	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
NAD	NADEN 097	Q	FF 3	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
NAD	NADEN 097	Q	FF 4	1	WSPPTG-P-836	PROTECH GOLD PANEL 8X32
NAD	NADEN 097	Q	PAGE MUA	2	PDPTB-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
NAD	NADEN 097	Q	RF 1	6	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
NAD	NADEN 097	M	SF 1	9	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
NAD	NADEN 097	REQ	SF 1 - FF	9	TB95SX-6242421	6PKT BAG FILTER 95% SX 24X24X21
NAD	NADEN 097	M	SF 2	4	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
NAD	NADEN 097	REQ	SF 2 - FF	4	TB95SX-6242421	6PKT BAG FILTER 95% SX 24X24X21
NAD	NADEN 097	M	SF 3	20	PDPTB-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
NAD	NADEN 097	REQ	SF 3 - FF	20	TB95SX-6242421	6PKT BAG FILTER 95% SX 24X24X21
NAD	NADEN 100	Q	EAST AHU	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 100	Q	MUA	2	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
NAD	NADEN 100	Q	MUA	2	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
NAD	NADEN 100	Q	WEST AHU	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
NAD	NADEN 123	M	MUA	2	WSPPTG-P-2054	PROTECH GOLD PANEL 20X50
NAD	NADEN 124	M	MUA 1	2	WSPPTG-P-1654	PROTECH GOLD PANEL 16X50
NAD	NADEN 124	M	MUA 2	2	WSPPTG-P-2054	PROTECH GOLD PANEL 20X50
NAD	NADEN 126	Q	AHU	4	TPAA300-2SPC-1625	AM AIR 300E 15 3/4 X 24 1/2 X 2 EXACT
NAD	NADEN 136	Q	AHU 1	6	179-401-800	PERFECTPLEAT HC 20X25X4
NAD	NADEN 136	Q	AHU 2	2	179-401-800	PERFECTPLEAT HC 20X25X4
PATB	PAT BAY 017	Q	CEILING HP	1	PS200DXL-2-1020CB	PS200DXL CELL 10X20X2
PATB	PAT BAY 017	Q	EF 3	1	WSPPTG-L2424-1P12	PROTECH GOLD LINK 24X36
PATB	PAT BAY 017	Q	EF 5	1	PDPTB-1-2542	PROTECH BLUE PAD 22X40X1
PATB	PAT BAY 017	Q	EF 7	1	PDPTB-1-2036	PROTECH BLUE PAD 18X36X1
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 1	1	WSPPTG-L2520-2P	PROTECH GOLD LINK 25X40
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 2	1	WSPPTG-L2520-2P	PROTECH GOLD LINK 25X40

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 4	1	WSPPTG-L2424-1P12	PROTECH GOLD LINK 24X36
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 5	1	WSPPTG-L2424-1P12	PROTECH GOLD LINK 24X36
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 6	1	WSPPTG-P-2424	PROTECH GOLD PANEL 24X24
PATB	PAT BAY 017	Q	SF 6	1	WSPPTG-2025	PROTECH GOLD PANEL 20X25
PATB	PAT BAY 017	Q	SUPPLY FAN	1		(20x20x4)1 GeoPleat Merv 14 (20x20x12)1 Hega Series 2651 (322352)
PATB	PAT BAY 017	Q	UNIT VENT.	4	WSPPTG-P-1225	PROTECH GOLD PANEL 11 X 22
PATB	PAT BAY 063	Q	AHU 1	3	PDPTB-12025	PROTECH BLUE PAD 20X25X1
PATB	PAT BAY 063	Q	AHU 1	3	PDPTB-12020	PROTECH BLUE PAD 20X20X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT #	2	PDPTB-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 1	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 1	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 1	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 2	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 2	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 041	Q	UNIT 2	2	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 044	Q	UNIT 1	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 044	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 044	Q	UNIT 2	5	TPAA300-2SPC-1236	AM AIR 300E 12X32X2
RP	ROCKY POINT 044	Q	UNIT 3	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 044	Q	UNIT 3	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 045	Q	UNIT 1	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 045	Q	UNIT 1	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 045	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 045	Q	UNIT 1	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
RP	ROCKY POINT 046	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 046	Q	UNIT 1	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 046	Q	UNIT 1	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 046	Q	UNIT 1	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
RP	ROCKY POINT 047	Q	UNIT 1	10	TPAA300-2SPC-1230	AM AIR 300E 11 1/2 X 28 1/4 X 2 EXACT
RP	ROCKY POINT 047	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 047	Q	UNIT 1	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 047	Q	UNIT 2	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 047	Q	UNIT 2	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 048	Q	FURNACE	1	WSPPTG-2020	PROTECH GOLD PANEL 20X20
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 3	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 3	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 3	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 3	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 4	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 048	Q	UNIT 4	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 049	Q	UNIT 5	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 049	Q	UNIT 5	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 049	Q	UNIT 5	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 049	Q	UNIT 5	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 1	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 1	1	173-600-001	PERFECT PLEAT HC 16X25X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 1	1	173-500-001	PERFECT PLEAT HC 16X20X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 2	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 050	Q	UNIT 2	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 051	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 051	Q	UNIT 1	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 052	Q	UNIT 1	1	AMAIRXL-1SPC-2525	AMAIRXL CELL 25X25X1
RP	ROCKY POINT 052	Q	UNIT 1	1	173-800-001	PERFECTPLEAT HC 20X25X1
RP	ROCKY POINT 137	Q	AC 1	6	PDPFB-2-1625	PROTECH BLUE PAD 16X25X2
RP	ROCKY POINT 137	Q	AC 2	2	PDPFB-2-1620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
RP	ROCKY POINT 137	Q	AC 2	2	PDPFB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
RP	ROCKY POINT 137	A	D.D. BOOTH	44	WSPFR1-2020	FR 1 WSP PANEL 20X20
RP	ROCKY POINT 137	A	D.D. BOOTH	22	WSPFR1-P-1220	FR 1 WSP PANEL 10X20
RP	ROCKY POINT 137	Q	HV 1	6	PDPFB-2-1625	PROTECH BLUE PAD 16X25X2
RP	ROCKY POINT 137	Q	HV 2	6	PDPFB-2-1620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
RP	ROCKY POINT 137	Q	HV 2	4	PDPFB-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
RP	ROCKY POINT 137	Q	HV 3	2	WSPPTG-L2020-2P	PROTECH GOLD LINK 19 1/2 X 39 EX
RP	ROCKY POINT 137	A	PAINT BOOTH	1	PDMM47D-2-36192	IM47D APD 36X185X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	AC2-01	2	WSPPTG-2-1625-2P	PROTECH GOLD LINK 13.5X50 (EXACT)
SH	SIGNAL HILL 596	Q	AC2-01	16	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	VU2-01	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	VU2-01	2	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	VU2-01	1	170-102-800	PERFECT PLEAT HC 20X25X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	VU2-01	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
SH	SIGNAL HILL 596	Q	VU2-02	2	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
WP	WORK POINT 1055	Q	FURNACE	1	GOLDXL-DC-11625	GOLDXL CELL 16X25X1
WP	WORK POINT 1091	Q	HV 1	1	PDPFB-2-1625	PROTECH BLUE PAD 14X25X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
WP	WORK POINT 1091	Q	SF 1	1	PDP1B-1-2542	PROTECH BLUE PAD 25X42X1
WP	WORK POINT 1094	Q	EF 3	20	PDP1B-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
WP	WORK POINT 1094	REQ	EF 3 - FF	10	511-687-001	BIOCEL DH 95% 24X24X12 (DOP)
WP	WORK POINT 1094	REQ	EF 3 - FF	10	TB65SX-6242421	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X21
WP	WORK POINT 1094	Q	FURNACE	1	WSPPTG-P-2025	PROTECH GOLD PANEL 18X24
WP	WORK POINT 1094	Q	SF 1	10	PDP1B-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
WP	WORK POINT 1094	REQ	SF 1 - FF	10	TB65SX-6242421	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X21
WP	WORK POINT 1094	Q	SF 2	15	PDP1B-22424	PROTECH BLUE PAD 24X24X2
WP	WORK POINT 1094	REQ	SF 2 - FF	15	TB65SX-6242421	6PKT BAG FILTER 65% SX 24X24X21
WP	WORK POINT 1094	Q	SF 3	1	PDP1B-1-2020	PROTECH BLUE PAD 18X20X1
WP	WORK POINT 1094A	REQ	AHU 1/SF 1 - FF	9	333-013-001	VARICEL V SH 95% 24X24X12
WP	WORK POINT 1094A	Q	AHU 1/SF 1	9	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1094A	Q	AHU 2/SF 2	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
WP	WORK POINT 1094A	REQ	AHU 3/SF 3 - FF	6	RP85-122412SAW50	RIGID PAK 85% 12X24X12 SA W50
WP	WORK POINT 1094A	Q	AHU 3/SF 3	6	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 1	2	PDP1B-21625	PROTECH BLUE PAD 16X25X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 1	1	PDP1B-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 1	1	PDP1B-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 2	2	PDP1B-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 2	2	PDP1B-21625	PROTECH BLUE PAD 16X25X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 2	1	PDP1B-21620	PROTECH BLUE PAD 16X20X2
WP	WORK POINT 1119	Q	GAS AHU 2	1	PDP1B-22020	PROTECH BLUE PAD 20X20X2
WP	WORK POINT 1125	Q	TRANE AHU	1	PDP1B-22025	PROTECH BLUE PAD 20X25X2
WP	WORK POINT 1125	Q	TRANE AHU	1	170-102-600	PERFECT PLEAT HC 16X25X2
WP	WORK POINT 1127	Q	AHU 1	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
WP	WORK POINT 1127	Q	AHU 1	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
WP	WORK POINT 1127	M	AHU 1	2	WSPPTG-LSPC-25120	PROTECH GOLD LINK 21X110
WP	WORK POINT 1127	M	AHU 1	3	WSPPTG-L2016-7P	PROTECH GOLD LINK 20X110
WP	WORK POINT 1127	Q	AHU 2	1	WSPPTG-L2020-3P	PROTECH GOLD LINK 20X60
WP	WORK POINT 1127	M	AHU 2	1	WSPPTG-L1620-3P	PROTECH GOLD LINK 16X60
WP	WORK POINT 1127	M	AHU 2	4	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
WP	WORK POINT 1365	Q	SUPPLY AIR VENT	1	170-102-500	PERFECT PLEAT HC 16X20X2
WP	WORK POINT 1367	M	AHU 1	6	170-102-782	PERFECT PLEAT HC 20X24X2
WP	WORK POINT 1367	REQ	AHU 1 - FF	6	RP85-202412SAW50	RIGID PAK 85% 20X24X12 SA W50
WP	WORK POINT 1367	M	AHU 2	3	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1367	M	AHU 2	3	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1367	REQ	AHU 2 - FF	3	RP85-122412SAW50	RIGID PAK 85% 12X24X12 SA W50

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOGID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
WP	WORK POINT 1367	REQ.	AHU 2 - FF	6	RP85-242412SAWSO	RIGID PAK 85% 24X24X12 SA WSO
WP	WORK POINT 1367	M	AHU 3	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1367	M	AHU 3	3	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1367	REQ.	AHU 3 - FF	2	RP85-242412SAWSO	RIGID PAK 85% 24X24X12 SA WSO
WP	WORK POINT 1367	REQ.	AHU 3 - FF	3	RP85-122412SAWSO	RIGID PAK 85% 12X24X12 SA WSO
WP	WORK POINT 1367	M	HP 1	1	PS100DXL-1-1220CB	PS100D XL CELL 12X20X1
WP	WORK POINT 1367	M	HP 1	1	PS100DXL-1-1020CB	PS100D XL CELL 10X20X1
WP	WORK POINT 1372	Q	HEAT UNIT	1	173-700-001	PERFECT PLEAT HC 20X20X1
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 1	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 1	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 1	2	RED-CXL-2-2424CBST	RED-CXL CELL 24X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 1	2	RED-CXL-2-1224CBST	RED-CXL CELL 12X24X2
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 1 - FF	2	332-510-001	VARICEL II 80% 12X24X4
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 1 - FF	2	332-510-008	VARICEL II 80% 24X24X4
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 2	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 2	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 2 - FF	2	332-510-001	VARICEL II 80% 12X24X4
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 2 - FF	2	332-510-008	VARICEL II 80% 24X24X4
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 3	2	170-102-863	PERFECT PLEAT HC 24X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 3	2	170-102-319	PERFECT PLEAT HC 12X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 3	2	RED-CXL-2-2424CBST	RED-CXL CELL 24X24X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 3	2	RED-CXL-2-1224CBST	RED-CXL CELL 12X24X2
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 3 - FF	2	332-510-001	VARICEL II 80% 12X24X4
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 3 - FF	2	332-510-008	VARICEL II 80% 24X24X4
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 4	6	170-102-700	PERFECT PLEAT HC 20X20X2
WP	WORK POINT 1372	Q	UNIT 4	6	RED-CXL-2-2020CBST	RED-C XL CELL 20X20X2
WP	WORK POINT 1372	REQ.	UNIT 4 - FF	6	332-502-005	VARICEL II 60% 20x20x4
WP	WORK POINT 1373	Q	AHU 2	6	pdptb-22025	20X25X2 pad
WP	WORK POINT 1373	REQ.	AHU 2 - FF	6	332-510-007	VARICEL II 80% 20X25X4
WP	WORK POINT 1373	Q	AHU 3	16	pdptb-21625	Poly Pad 16X25X2
WP	WORK POINT 1373	REQ.	AHU 3 - FF	16	332-510-003	VARICEL II 80% 16x25x4
WP	WORK POINT 1373	Q	AHU 4	4	pdptb-21625	Poly Pad 16X25X2
WP	WORK POINT 1373	REQ.	AHU 4 - FF	4	332-510-003	VARICEL II 80% 16x25x4
WP	WORK POINT 1373	Q	AHU 5	2	RED-CXL-2SPC-2030CBST	RED-CXL SPC 20X30X2
WP	WORK POINT 1373	M	AHU 6 SILVER UNIT	16	RED-CXL-2-1625CBST	RED-C XL CELL 16X25X2
WP	WORK POINT 1373	M	AHU 6 SILVER UNIT	8	RED-CXL-2SPC-2020CBST	RED CXL CELL 18X20X2
WP	WORK POINT 1373	M	AHU 6 SILVER UNIT	8	RED-CXL-2SPC-2025CBST	RED CXL CELL 18X25X2
WP	WORK POINT 1373	M	AHU 6 SILVER UNIT	16	RED-CXL-2-1620CBST	RED-C XL CELL 16X20X2

ANNEX F - WORK SCHEDULE

LOCID	BUILDING	FREQ.	UNIT CODE	QTY	PART NUMBER	DESCRIPTION
WP	WORK POINT 1373	Q	ENG AIR	6	pdp1b-22025	Poly Pad 20X25X2
WP	WORK POINT 1373	REQ	ENG AIR - FF	6	332-510-007	VARICEL II 80% 20X25X4
	Work Point 1373	Q	F-10	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-11	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-12	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-13	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-14	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-15	4	173-700-011	20X20X1 Pleat
	Work Point 1373	Q	F-16	4	173-700-011	20X20X1 Pleat

**TASK AUTHORIZATION
AUTORISATION DES TÂCHES**

<p>All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.</p>		Contract no. – N° du contrat
		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur précédente
To – À	<p>TO THE CONTRACTOR</p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p>À L'ENTREPRENEUR</p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expédié à		
Delivery/Completion date – Date de livraison/d'achèvement	<p>_____</p> <p>Date for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale</p>	
Contract item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
	GST/HST TPS/TVH	
	Total	
<p>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS: The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract.</p> <p>NE S'APPLIQUE QU'AUX CONTRATS DE TPSGC : La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.</p>		
<p>_____</p> <p>for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux</p>		

Instructions for completing DND 626 - Task Authorization

Contract no.

Enter the PWGSC contract number in full.

Task no.

Enter the sequential Task number.

Amendment no.

Enter the amendment number when the original Task is amended to change the scope or the value.

Increase/Decrease

Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

Previous value

Enter the previous total dollar amount including taxes.

To

Name of the contractor.

Delivery location

Location where the work will be completed, if other than the contractor's location.

Delivery/Completion date

Completion date for the task.

for the Department of National Defence

Signature of the DND person who has delegated **Authority** for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the PAM 1.4). **Note:** the person signing in this block ensures that the work is within the scope of the contract, that sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.

Services

Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/labour category hourly rates; travel and living rates; firm price/ceiling price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.

Cost

The cost of the Task broken out into the individual costed items in **Services**.

GST/HST

The GST/HST cost as appropriate.

Total

The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments established in the contract) of the original value of the task authorization. The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

Applicable only to PWGSC contracts

This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 626 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 626. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

Note:

Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.

Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches

N° du contrat

Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

N° de la tâche

Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

N° de la modification

Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

Augmentation/Réduction

Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris les taxes.

Valeur précédente

Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.

À

Nom de l'entrepreneur.

Expédié à

Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de l'entrepreneur.

Date de livraison/d'achèvement

Date d'achèvement de la tâche.

pour le ministère de la Défense nationale

Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le **pouvoir d'approbation** en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 626 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé équivalent mentionné dans le MAA 1.4). **Nota :** la personne qui signe cette attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cette tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.

Services

Définissez brièvement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celle-ci. Les modalités de paiement stipulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celle/celles qui s'appliquera/ront à la soumission pour la tâche à accomplir (p.ex. acompte fondé sur les étapes franchies; taux quotidien ou taux horaire établi selon la catégorie de main-d'œuvre; frais de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plafond; etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ces modalités générales afférentes au contrat sur le formulaire DND 626.

Prix

Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique **Services**.

TPS/TVH

Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y a lieu.

Total

Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dans le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.

Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC

Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrira dans le formulaire DND 626 un plafond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces plafonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débiter les travaux.

Nota :

Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les tâches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0103-12-5096

Security Classification / Classification de sécurité
unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
DND		CFB ESQUIMALT
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Repair and replace ventilation filters at CFB Esquimalt and other DND locations.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of Information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No Yes
Non Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : If the contractor is required to access higher security zones, escort will be provided.

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No Yes
Non Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes
Non Oui

See special comments

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes
Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes
Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes
Non Oui



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W0103-12-5096

Security Classification / Classification de sécurité
unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET CONFIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No
Non Yes
Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No
Non Yes
Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat WO103-125096
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Rick Amot		Title - Titre Acting Contract Supervisor	Signature <i>Richard Amot</i>
Telephone No. - N° de téléphone 250-363-7648	Facsimile No. - N° de télécopieur 250-363-5324	E-mail address - Adresse courriel Richard.Amot@forces.gc.ca	Date 24 SEPT 2012
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Dawn Murray SRCL Team Lead Tel: 613-949-1036 / Fax: 613-949-1060		Title - Titre Contract Security Officer	Signature <i>Dawn Murray</i>
Telephone No. - N° de téléphone E-mail: dawn.murray@forces.gc.ca	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date 25 Sept 2012
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) TORREY BUCHAN		Title - Titre SUPPLY OFFICER	Signature <i>Torrey Buchan</i>
Telephone No. - N° de téléphone 250 363 3249	Facsimile No. - N° de télécopieur 250 363 0395	E-mail address - Adresse courriel torreybuchan2@pwgsc.gc.ca	Date 2012-10-25
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Anna Kulycka		Title - Titre Contract Security Officer	Signature <i>Anna Kulycka</i>
Telephone No. - N° de téléphone (613) 954-1258	Facsimile No. - N° de télécopieur (613) 954-9141	E-mail address - Adresse courriel anna.kulycka@pwgsc.gc.ca	Date Oct 3, 2012